

15 octobre 2024

## **Les étudiantes et étudiants demandent la fin des récupérations du POSPH**

À la ministre des Collèges et Universités, au ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires et au ministre des Services aux aînés et de l'Accessibilité,

Au nom du comité exécutif de l'Ontario de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, la plus ancienne et la plus importante organisation étudiante de la province et du pays, nous vous écrivons pour vous exprimer nos inquiétudes au sujet de l'état actuel et de l'avenir du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). Aux quatre coins de la province, des étudiantes et étudiants s'inquiètent de l'avenir du POSPH. C'est en particulier le cas des étudiantes et étudiants en situation de handicap, dont l'accès à une éducation postsecondaire pourrait être en péril. Bien que le gouvernement provincial ait haussé les prestations du POSPH de 6,5 % en juillet 2023, le financement n'était pas suffisant pour aider les personnes en situation de handicap à subvenir à leurs besoins fondamentaux étant donné le coût élevé de la vie. Étant donné que la Prestation canadienne pour les personnes handicapées ne sera versée qu'à compter de juillet 2025, les personnes bénéficiaires du POSPH ne peuvent pas attendre jusqu'à l'été prochain pour avoir accès à des fonds critiques pour subvenir à leurs besoins fondamentaux.

La prestation maximale de 1 308 \$ par mois est de loin inférieure au seuil de pauvreté, faisant en sorte que les personnes en situation de handicap peinent à ce jour à répondre à tous leurs besoins essentiels<sup>1</sup>. Pour les personnes bénéficiaires du POSPH, le montant mensuel alloué n'est pas suffisant pour couvrir le loyer, sans parler de frais médicaux comme les médicaments sur ordonnance, les soins de la vue et les déplacements pour se présenter à des rendez-vous médicaux, sans parler des coûts élevés de l'épicerie et des services publics. Dans la plupart des villes et des régions de l'Ontario, le loyer pour un seul logement commence à 1 800 \$ par mois<sup>2</sup>, tandis que le logement subventionné n'est pas accessible ou n'est pas abordable. Il est donc impossible pour les bénéficiaires du POSPH de joindre les deux bouts.

Le gouvernement considère le POSPH comme un supplément au revenu. Toutefois, les bénéficiaires du POSPH s'y fient pour bonifier leurs revenus ou encore il s'agit de leur seule source de revenus en raison des circonstances de leur handicap, ce qui mine leur aptitude au

---

<sup>1</sup> Powers, Lucas. « Ford promised an ODSP boost. But Ontarians with disabilities say it's not nearly enough », CBC News. 11 juin 2023.

<sup>2</sup> Source : *Urbanation Inc.*, données du réseau *Rentals.ca*

travail. Aussi, par sa conception, le POSPH pénalise les bénéficiaires en limitant leurs revenus mensuels à 1 000 \$<sup>3</sup>, ce qui les rend souvent inadmissibles à bénéficier du POSPH bien que leurs revenus demeurent en dessous du seuil de pauvreté. Cette fracture entre la façon dont le gouvernement perçoit le POSPH et la façon dont ses bénéficiaires le vivent démontre la dure réalité des bénéficiaires du POSPH.

Aussi, les personnes qui accèdent au POSPH ont de la difficulté à présenter une demande au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO). Bien que les prestations du POSPH soient considérées comme un revenu dans la demande au RAFEO, on s'attend à ce que ces prestations couvrent les frais de subsistance, tandis que d'autres personnes présentant une demande au RAFEO ne font pas l'objet des mêmes attentes en matière de revenus et pourraient être admissibles à une aide financière du RAFEO pour les aider à couvrir leurs frais de subsistance. Des étudiantes et étudiants en situation de handicap ont aussi été témoins de la réduction de l'aide financière qu'ils reçoivent du RAFEO ou de leurs bourses d'études canadiennes. D'autres se sont même vu demander de rembourser les fonds reçus en raison de leur statut aux yeux du POSPH. Il ne faut pas imposer aux étudiantes et étudiants le fardeau de récupérations de quelque programme que ce soit, qu'il s'agisse d'un programme fédéral ou d'un programme provincial.

Pendant la pandémie, alors que la PCU et la PCUE étaient versées, nombre de bénéficiaires du POSPH ont fait l'objet de récupérations et continuent à faire l'objet de récupérations d'autres programmes provinciaux ou fédéraux. Ces programmes sont censés aider les gens, pas les pénaliser parce qu'ils accèdent à l'aide dont ils ont besoin. Nous demandons au gouvernement d'annuler toute récupération ayant été faite au cours des trois dernières années.

Si le gouvernement de l'Ontario n'agit pas, les personnes bénéficiaires du POSPH continueront de faire les frais de récupérations de prestations. Qu'ils accèdent au RAFEO, à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées ou à l'aide d'autres programmes, les étudiantes et étudiants ne devraient pas être pénalisés pour avoir accès au RAFEO, aux bourses d'études canadiennes ou à d'autres formes d'aide financière aux étudiantes et étudiants lorsqu'ils sont bénéficiaires du POSPH. Les récupérations ne font que perpétuer le cycle de la pauvreté et de l'endettement étudiant.

---

<sup>3</sup> *Travailler et gagner de l'argent grâce au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*, gouvernement de l'Ontario, mis à jour le 5 avril 2024, <https://www.ontario.ca/fr/page/travailler-et-gagner-de-largent-grace-au-programme-ontarien-de-soutien-aux-personnes>

Les étudiantes et étudiants accueillent favorablement la nouvelle annonce du programme de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, mais sont déçus que ce programme ne soit pas accessible avant l'an prochain. Les étudiantes et étudiants ont des inquiétudes quant à de possibles récupérations potentielles lorsque la Prestation canadienne pour les personnes handicapées est enfin accessible. **La nouvelle Prestation canadienne pour les personnes handicapées n'est pas une occasion de réduire le POSPH, mais plutôt une occasion pour les gouvernements provincial et fédéral de travailler ensemble pour enfin amener les personnes handicapées qui dépendent de l'aide sociale au-dessus du seuil de pauvreté.**

Les étudiantes et étudiants exigent que le gouvernement de l'Ontario s'engage à ne pas effectuer de récupérations ou à réduire le revenu du POSPH en fonction de montants reçus en bourses d'études canadiennes ou d'autres programmes fédéraux d'aide aux étudiantes et étudiants postsecondaires en Ontario. Nous demandons au gouvernement de l'Ontario d'annuler et de rembourser toutes les récupérations de revenu du POSPH effectuées au cours des trois dernières années auprès d'étudiantes et d'étudiants.

Les étudiantes et étudiants demandent également au gouvernement de l'Ontario de s'engager à ne plus effectuer de récupérations une fois que la Prestation canadienne pour les personnes handicapées sera en place et de considérer la Prestation canadienne pour les personnes handicapées comme un complément de revenu et non un remplacement du POSPH.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Kayla Weiler, la coordonnatrice des relations avec le gouvernement et des politiques de la FCEE–Ontario ([k.weiler@cfsontario.ca](mailto:k.weiler@cfsontario.ca)). Nous attendons avec plaisir votre réponse.

Signataires :

Adaeze Mbalaja, présidente de la FCEE–Ontario  
Cyrielle Ngeleka, représentante à l'Exécutif national  
Jaime Kearns, trésorière